



Strasbourg, le 14 avril 2022

T-PVS/DE(2022)12

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

42^e réunion

Strasbourg, 29 novembre - 2 décembre 2022

**Groupe de spécialistes du
Diplôme européen des espaces protégés**

23-24 février 2022

(réunion virtuelle)

-RAPPORT DE REUNION-

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés s'est réuni en ligne les 23 et 24 février 2022. Le Comité permanent/Bureau est invité à:

- prendre note du rapport de la réunion du Groupe de spécialistes;
- envisager de soumettre au Comité des Ministres, pour adoption formelle, les projets de résolutions qui renouvellent l'octroi du Diplôme à 7 espaces (voir le document [T-PVS/DE\(2022\)09](#));
- exprimer sa préoccupation concernant l'absence de rapport annuel des autorités de la Réserve naturelle de Scandola (France);
- prendre acte de la situation préoccupante dans le Parc national de Doñana (Espagne) et appeler les autorités espagnoles à se conformer pleinement aux conditions et à la recommandation dont le dernier renouvellement du Diplôme était assorti;
- prendre note de l'état d'avancement des expertises sur les lieux (voir le document [T-PVS/DE\(2022\)01](#)) et des missions à réaliser prioritairement en 2022;
- saluer l'exposition virtuelle et la page internet correspondante.

TABLE DES MATIERES

1. Ouverture de la réunion	4
2. Adoption de l'ordre du jour	4
3. Informations générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de spécialistes	4
3.a Brève présentation du rapport de la réunion tenue par le groupe en 2021 et sur les activités menées au cours de l'année écoulée	4
3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2021 du Groupe de spécialistes	4
4. Conséquences et enseignements de la pandémie de Covid-19	4
5. Conclusions des missions consultatives, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe	5
5.a Parc national de la forêt de Bavière (Allemagne).....	5
5.b Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)	6
5.c Parc national de la Vanoise (France)	7
5.d Parc national de Gran Paradiso (Italie).....	7
5.e Site naturel des chutes de Krimml (Autriche).....	7
5.f Réserve de Biosphère des Carpates (Ukraine).....	8
5.g Réserve naturelle des Îles sauvages (Portugal).....	8
5.h Parc national suisse (Suisse).....	8
6. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et le Groupe de spécialistes	9
6.a Analyse des rapports annuels.....	9
6.b Suivi des espaces identifiés en 2021 comme nécessitant une attention particulière:.....	10
7. Expertises sur les lieux en 2022	13
8. Suivi de la stratégie de communication concernant le Diplôme européen	14
9. Constitution d'une équipe d'experts indépendants – résultat de l'appel à manifestation d'intérêt	14
10. Questions diverses	15
11. Date et lieu de la prochaine réunion	15
12. Conclusions de la réunion	15
Annexe 1 – Ordre du jour	16
Annexe 2 – Liste des participants	23

1. OUVERTURE DE LA REUNION

La réunion est ouverte par visioconférence le mercredi 23 février 2022 par M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes. Il souhaite la bienvenue aux participants et présente les nouveaux membres désignés par l'Allemagne et la Slovaquie. Il remercie toutes les personnes participant au projet du Diplôme européen: les membres du Groupe, les experts, le Secrétariat, les responsables de sites et les autres parties prenantes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour avec les deux amendements proposés par le Secrétariat (voir l'annexe 1)

3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE SPECIALISTES

3.a Brève présentation du rapport de la réunion tenue par le groupe en 2021 et sur les activités menées au cours de l'année écoulée

Le Président présente brièvement les résultats et conclusions de la réunion 2021 du Groupe de spécialistes, qui sont présentés plus en détail dans le cadre du point suivant.

3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2021 du Groupe de spécialistes

Le Secrétariat rappelle qu'en 2021 le Groupe de spécialistes du Diplôme européen a décidé d'expérimenter un scénario virtuel pour les expertises sur les lieux, comportant des réunions en ligne avec les parties prenantes et, le cas échéant, une visite sur les lieux si les conditions le permettent.

Le Secrétariat indique qu'une visite du Parc national suisse a été réalisée suivant les 2 phases du scénario virtuel, trois autres expertises sur les lieux ont été réalisées uniquement selon la première phase du scénario et quatre expertises ont été menées au format traditionnel.

Le Secrétariat ajoute qu'une expertise sur les lieux conjointe dans deux espaces diplômés de Suède n'a pu être réalisée parce que le scénario virtuel était inadapté et qu'à partir du moment où la situation sanitaire s'est améliorée, les possibilités de se rendre en Suède étaient trop limitées.

Le Secrétariat communique également au Groupe de spécialistes la décision du Parc national de Port Cros (France) de ne pas demander le renouvellement du Diplôme européen, en raison de la lourdeur des obligations de rapport et des divergences entre ses exigences et les objectifs du Parc national.

Le Secrétariat confirme que les résolutions de renouvellement du Diplôme en faveur de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen & du Parc national de Weerribben-Wieden, ainsi que la résolution prolongeant la validité du Diplôme de 11 espaces ont été adoptées par le Comité des Ministres le 7 juillet 2021.

Les membres du Groupe de spécialistes prennent note des informations présentées et déplorent la décision des autorités du Parc national de Port Cros. Ils estiment que le Diplôme européen n'entre pas en concurrence avec d'autres certifications internationales mais que davantage de synergies pourraient être organisées afin de réduire la charge liée aux rapports et à la surveillance.

4. CONSEQUENCES ET ENSEIGNEMENTS DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Le Secrétariat rappelle que le scénario d'expertises sur les lieux virtuelles a été mis en œuvre et expérimenté dans

le cadre de 4 missions consultatives.

Ce scénario a reçu un accueil très varié de la part des responsables d'espaces diplômés. Dans certains cas les missions virtuelles se sont extrêmement bien déroulées, avec des parties prenantes très diverses et bien préparées, et les discussions ont été très fructueuses. Dans d'autres cas, le format virtuel des expertises sur les lieux a suscité des réticences chez les responsables, l'éventail des parties prenantes participant aux réunions en ligne était moins représentatif et les débats n'ont parfois pas été très informatifs.

Les enseignements suivants peuvent être tirés de l'expérience de 2021 :

- la réussite des visites virtuelles dépend dans une large mesure de l'engagement du responsable de l'espace et de disposition à organiser des réunions avec les partenaires pertinents, de la taille de l'espace, des compétences linguistiques des participants, etc.
- les réunions préparatoires avec les équipes de gestion visant à expliquer la méthodologie, le but et les objectifs des réunions en ligne sont très utiles ;
- une réunion en ligne avec l'équipe de gestion en amont de toute mission sur le terrain devrait systématiquement être instituée pour les expertises sur les lieux ;
- le format en ligne reste très flexible. Il n'est pas nécessaire d'organiser les réunions le même jour, ce qui permet de les programmer à des moments qui conviennent aux diverses parties prenantes ;
- la liste de contrôle pour les experts indépendants est utile pour structurer les discussions ;
- le scénario virtuel ne convient pas aux missions conjointes sur le terrain.

Les experts indépendants font part de leur expérience et de leurs avis sur le scénario virtuel. Ils considèrent qu'il ne saurait remplacer les expertises sur les lieux mais constitue un outil complémentaire de suivi. Le dispositif semble particulièrement pertinent si les experts indépendants possèdent une connaissance préalable du secteur, et peut être utile pour améliorer la visibilité du Diplôme européen et entretenir les contacts avec les responsables d'espaces.

Le Groupe convient que le scénario virtuel ne convient pas aux espaces menacés. Si les restrictions de voyage persistent, il faudra déterminer quels sont les espaces les plus à risque et leur consacrer prioritairement les missions en présentiel.

Enfin, le Groupe s'accorde sur la grande utilité de la combinaison de réunions en ligne avec les autorités de gestion et de missions sur le terrain.

Les membres du Groupe de spécialistes reconnaissent que le scénario virtuel des expertises sur les lieux ne saurait remplacer les missions sur le terrain, même s'il s'agit d'une alternative « assez valable ». Le Groupe convient également que les réunions en ligne avec les responsables d'espaces devraient devenir la norme pour la préparation de toute mission d'évaluation.

5. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

5.a Parc national de la forêt de Bavière (Allemagne)

L'expert indépendant, M. Robert Brunner, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Parc national de la forêt de Bavière (rapport [T-PVS/DE\(2022\)02](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme du Parc national de la forêt de Bavière pour 10 années supplémentaires et l'extension du Diplôme européen à l'ensemble du Parc national, conformément à la demande des autorités de gestion.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de quatre conditions et neuf recommandations le renouvellement du Diplôme européen en faveur du Parc national de la forêt de Bavière - voir le document [T-PVS/DE\(2022\)09](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2022.

5.b Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)

L'expert indépendant, M. Robert Brunner, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux exceptionnels dans la Réserve naturelle de Weltenburger Enge (rapport [T-PVS/DE\(2022\)03](#)). Sur la base de ses conclusions, il suggère d'ajouter aux conditions et recommandations de la Résolution [CM/ResDip\(2018\)2](#), par laquelle le Diplôme a été renouvelé en 2018, et qui restent en vigueur, les 6 conditions et 3 recommandations suivantes:

Conditions:

1. Interdire l'accès, y compris pour la pêche, à la rive droite (sud) du Danube et aux bancs de gravier, du monastère de Weltenburg au kilomètre 2416 du fleuve (cf. la condition 1 du renouvellement de 2018). Appliquer cette même interdiction à la rive gauche du Danube partout où elle est écologiquement justifiée.
2. Fixer une profondeur minimale de la voie navigable par rapport au niveau d'eau de Kelheim et imposer une vitesse maximale pour la navigation sur le Danube dans la Weltenburger Enge, qui peut être différente pour les trajets vers l'amont et vers l'aval. Définir ces limitations sur la base d'une étude d'impact des passages de navires dans la Weltenburger Enge, sur l'ichtyofaune et sur les macro-invertébrés benthiques. Les conclusions de ces études permettront de fixer les limitations de vitesse des navires en fonction du niveau de l'eau et de la vitesse d'écoulement, et d'éviter des décisions arbitraires en la matière suivant la demande. La profondeur minimale et la vitesse maximale devraient prendre en compte les intérêts de la protection de la nature, de la pêche et de la navigation.
3. Augmenter le nombre de gardes-chasse ou de gardes forestiers qualifiés et compétents pour gérer l'augmentation du nombre de visiteurs et de violations des règlements, en impliquant également d'autres autorités, comme la police. Mettre en place des gardes-chasse et des gardes forestiers dotés des moyens et des compétences nécessaires pour faire appliquer les règlements et garantir une coexistence équilibrée entre les activités touristiques et de loisirs et la protection de la nature. Faire le bilan de leurs compétences et les renforcer le cas échéant.
4. Au moins dans la zone centrale, réduire le réseau routier existant aux routes et aux sentiers officiellement désignés et marqués comme des pistes de randonnée, de cyclisme et de VTT pour les visiteurs. Toute voie non marquée de la zone centrale devra être supprimée grâce à des barrières naturelles telles que des arbres tombés, le labourage de la surface ou d'autres mesures. Il serait utile d'étendre ces restrictions et mesures à toute la réserve naturelle. Les mêmes dispositions s'appliquent aux points de vue, qu'il convient de restreindre et d'installer dans des sites sécurisés.
5. Définir des itinéraires alternatifs pour enrayer la détérioration du mur celtique, un monument archéologique.
6. Transmettre la version définitive du règlement au Conseil de l'Europe dès sa validation par le gouvernement.

Recommandations:

1. Définir de manière obligatoire le nombre maximum de péniches, le nombre de passages admissibles, la vitesse des péniches (récemment augmentée de 5 à 15, voire 20 km/h) et les restrictions temporaires en accord avec les organisations concernées, et premièrement les pêcheurs. Les dispositions doivent tenir compte des

besoins de protection du paysage et de la faune et de la flore entre Kelheim et Weltenburg. Les valeurs actuellement considérées comme acceptables ne semblent appropriées.

2. Préciser la portée géographique des interdictions énoncées dans le projet de réglementation. Cela vaut pour le Danube comme pour les espaces terrestres. S'agissant du Danube, définir précisément le secteur ouvert à la navigation d'embarcations de tourisme, de péniches et de toutes sortes d'embarcations privées telles que les kayaks, les canots pneumatiques, etc. Indiquer sur les cartes la zone concernée, qui pourrait être définie par rapport à la ligne du courant principal ou de la ligne centrale du fleuve.
3. Veiller à ce que le maximum de visiteurs ne dépasse pas la capacité de charge de l'aire protégée et faire respecter toutes les règles et limitations par les usagers et par les visiteurs. Cet objectif peut être atteint en prévoyant des alternatives pour les touristes ou aux limitations pour les embarcations privées sur le Danube dans la Weltenburger Enge.

Les membres du Groupe de Spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, après l'avoir discutée, invitent les autorités pertinentes de la Réserve naturelle de Weltenburger à mettre en œuvre sans tarder les conditions et recommandations susmentionnées en plus de celles dont la Résolution de renouvellement de 2018 était assortie, et à faire rapport au Groupe de spécialistes à sa réunion annuelle de 2023.

5.c Parc national de la Vanoise (France)

L'expert indépendant, M. Pierre Galland, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Parc national de la Vanoise (rapport [T-PVS/DE\(2022\)06](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme du Parc national de la Vanoise pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de dix recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de la Vanoise - voir le document [T-PVS/DE\(2022\)09](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de suivre la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2022.

5.d Parc national de Gran Paradiso (Italie)

L'expert indépendant, M. Pierre Galland, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Parc national de Gran Paradiso (rapport [T-PVS/DE\(2022\)07](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme du Parc national de Gran Paradiso pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de dix recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Gran Paradiso - voir le document [T-PVS/DE\(2022\)09](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2022.

5.e Site naturel des chutes de Krimml (Autriche)

L'expert indépendant, M. Maurice Hoffmann, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux virtuelle dans le Site naturel des chutes de Krimml (rapport [T-PVS/DE\(2022\)08](#)). Se

fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme du Site naturel des chutes de Krimml pour 5 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de huit recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Site naturel des chutes de Krimml - voir le document [T-PVS/DE\(2022\)09](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2022.

5.f Réserve de Biosphère des Carpates (Ukraine)

L'expert indépendant, M. Bev Nichols, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux virtuelle dans la Réserve de Biosphère des Carpates (rapport [T-PVS/DE\(2022\)11](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme de la Réserve de Biosphère des Carpates pour 5 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de douze recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve de Biosphère des Carpates - voir le document [T-PVS/DE\(2022\)09](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2022.

5.g Réserve naturelle des Îles sauvages (Portugal)

L'experte indépendante, Mme Blanca Ramos, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux virtuelle dans la Réserve naturelle des Îles sauvages (rapport [T-PVS/DE\(2021\)08](#)). Se fondant sur ses constats, elle suggère un renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle des Îles sauvages pour 5 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de dix recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle des Îles sauvages - voir le document [T-PVS/DE\(2022\)09](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2022.

5.h Parc national suisse (Suisse)

L'expert indépendant, M. Peter Skoberne, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux au format hybride dans le Parc national suisse (rapport [T-PVS/DE\(2022\)05](#)). Se fondant sur ses constats, il propose le renouvellement du Diplôme du Parc national suisse pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de sept recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national suisse - voir le document [T-PVS/DE\(2022\)09](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2022.

6. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRETARIAT ET LE GROUPE DE SPECIALISTES

6.a Analyse des rapports annuels

Le Secrétariat rappelle les objectifs des rapports annuels et le mandat du Groupe, définis dans la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés. Il rappelle également que les conditions et recommandations concernant chaque espace sont intégrées dans les masques nominatifs de rapports qui sont partagés individuellement avec les gestionnaires des espaces. Cette approche aide les gestionnaires de sites à voir les principales informations et à répondre aux attentes en matière de rapports, et continuera donc d'être utilisée à l'avenir.

Le nombre de rapports annuels reçus a légèrement diminué, passant de 70 en 2020 à 68 en 2021 (pour un total de 73 espaces diplômés). Le Secrétariat rappelle le système de notation utilisé pour le tableau de bord du Diplôme européen, qui a été mis à jour après réception des rapports de 2021. À l'heure actuelle, le système de notation indique simplement dans quelle mesure les espaces s'acquittent de leurs obligations en matière de rapports. Le Secrétariat annonce au Groupe de spécialistes que sa suggestion d'élargir la période de référence a été prise en compte. Les notes sont désormais calculées sur une période de 7 ans. Le Secrétariat ajoute que le nombre d'espaces dont la note est rouge ou orange sont restés stables par rapport à l'année antérieure.

Suite à la suggestion du Groupe de spécialistes d'examiner la qualité des rapports, les fiches d'évaluation ont été légèrement modifiées pour y ajouter des notes mesurant dans quelle mesure les espaces respectent les recommandations ou conditions. Ces notes devraient également aider à mesurer les progrès accomplis au fil des ans.

Comme lors des années antérieures, des membres du Groupe de spécialistes ont participé à l'évaluation des rapports annuels sur la base des fiches d'évaluation. Le document [T-PVS/DE\(2022\)10](#) présente les conclusions du Groupe pour chaque espace diplômé. Le Groupe examine les principales conclusions générales de leurs évaluations et souligne les enjeux et lacunes du système de rapports pour le Diplôme européen. Globalement, le Groupe salue la bonne qualité des rapports annuels et l'utilité du nouveau système de notation ajouté aux fiches d'évaluation.

Les membres du Groupe approuvent la fiche d'évaluation révisée complétée par la notation du respect des recommandations et conditions mais déplore l'absence d'exemples ou d'explications sur le mode d'utilisation du système de notation. Le Groupe ajoute que l'évaluation des rapports annuels de cette année offrira une base de référence utile pour l'avenir.

Le Groupe de spécialistes salue les conclusions de l'exercice de rapports annuels de 2021, se félicite de la hausse de la participation et remercie les responsables d'espaces diplômés de s'être conformés à leur obligation de rapport, ainsi que les membres du Groupe de Spécialistes et le Secrétariat pour leur contribution à l'analyse des rapports.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat d'élaborer des critères d'utilisation du nouveau système de notation ajouté aux fiches d'évaluation.

6.b Suivi des espaces identifiés en 2021 comme nécessitant une attention particulière:

• Réserve naturelle de Scandola (France)

Le Secrétariat rappelle qu'en 2020, le Groupe de spécialistes a recommandé à l'unanimité de ne pas renouveler le Diplôme de la Réserve naturelle de Scandola en raison de l'absence considérable de progrès et des maigres efforts de communication avec le Secrétariat, et donc avec le Groupe, malgré les multiples avertissements des dernières années. Il a toutefois chargé le Secrétariat de poursuivre la surveillance de cet espace, si possible en lien avec d'autres organisations comme le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de lui faire rapport tous les ans lors de la réunion du Groupe de spécialistes.

La décision a provoqué un grand émoi dans le public et, pressées par ce dernier, les autorités ont commencé à prendre des dispositions visant à protéger la réserve naturelle.

L'année dernière, le Groupe de spécialistes a pris acte de quelques progrès accomplis sur la base des informations du rapport annuel, mais a constaté que des actions concrètes s'imposent.

Même si aucun rapport annuel n'a été présenté cette année, le Secrétariat a régulièrement été tenu informé tout au long de l'année. En dépit du décret régional, des embarcations de plaisance ont continué de passer la nuit dans la Réserve naturelle. Malgré les écriteaux et les panneaux, des navires ont continué d'entrer dans les « zones de tranquillité » autour des nids de balbuzards pêcheurs et des personnes ont continué de débarquer sur les plages de la Réserve naturelle. Les navires ne respectent pas davantage les limitations de vitesse et aucun gardien n'est présent pour faire respecter les règles. En dépit des bonnes intentions manifestées dans le rapport annuel de l'année dernière, les autorités de gestion n'ont pris aucune mesure visant à empêcher la fréquentation excessive par les bateaux de plaisance.

Le Secrétariat n'a pas été informé d'une extension de la Réserve naturelle. L'année dernière, le projet d'extension de la réserve a été adopté par le Parlement régional de Corse, et il semblerait que cela pourrait aboutir à la création d'un deuxième espace protégé couvert par un statut de protection différent.

Le Groupe de spécialistes déplore que les autorités responsables n'aient pas soumis de rapport annuel. Il se déclare préoccupé par les informations du Secrétariat et encourage les autorités à faire appliquer les mesures annoncées dans le rapport annuel de 2020.

Le Groupe de spécialistes invite les autorités compétentes à faire rapport en 2022 sur les mesures prises pour mettre en œuvre les conditions et recommandations énoncées dans la Résolution [CM/ResDip\(2010\)11](#) et réitérées dans le rapport d'expert [T-PVS/DE\(2019\)2](#), en particulier en vue de garantir la protection de la zone en agrandissant la Réserve naturelle et en créant un parc marin.

• Parc national de Doñana (Espagne)

Le Secrétariat rappelle que l'année dernière, le Groupe de spécialistes a décidé de différer le renouvellement du Diplôme du Parc national de Doñana et de s'informer auprès de la Commission européenne sur l'état d'avancement de la procédure judiciaire, et auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO sur les conclusions de sa mission de suivi réactif.

Tant l'[Arrêt de la Cour européenne de Justice](#) du 24 juin 2021 que le [Rapport de la mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO menée conjointement par l'UICN et le Secrétariat de Ramsar](#) dans le Parc national de Doñana, Espagne (25-28 février 2020) sont parus dans l'intervalle.

Selon l'arrêt de la CEJ, les autorités espagnoles n'ont pas pris les mesures nécessaires pour empêcher la détérioration du milieu naturel et des habitats des espèces présentes dans les espaces protégés du secteur de Doñana. Il déclare que la surexploitation de l'aquifère d'Almonte-Marismas a entraîné l'assèchement des lagunes péri-dunales du parc national de Doñana et, par conséquent, la détérioration des espaces naturels protégés qui

dépendent de cet aquifère, notamment de plusieurs habitats naturels et habitats d'espèces protégés par la Directive Habitats.

Les conclusions de la mission conjointe de suivi réactif a permis de formuler 15 recommandations invitant notamment les autorités espagnoles:

- à veiller d'urgence à la fermeture rapide de tous les captages d'eau illégaux, à mettre en œuvre le Plan spécial de gestion des Zones d'irrigation et à permettre aux nappes phréatiques de retrouver un bon niveau au plus tard en 2027, à garantir la bonne évaluation de tout nouveau projet d'urbanisme et à encourager les pratiques agricoles durables;
- à définir les besoins en eau du site afin de préserver sa valeur universelle exceptionnelle;
- à anticiper l'impact du changement climatique sur la consommation d'eau;
- à créer une zone tampon incluant les sites de Ramsar et Natura 2000;
- à renforcer la coopération avec toutes les parties prenantes et à diffuser les données scientifiques;
- à surveiller les polluants dans l'eau;
- à envisager la création d'une zone marine protégée jouxtant le Site du Patrimoine mondial;
- à développer les activités pédagogiques;
- à renforcer la coopération avec les autres espaces protégés de deltas de cours d'eau.

Rien n'indique dans le rapport annuel de 2021 que les autorités envisagent d'agir rapidement pour répondre aux conclusions de l'arrêt de la CEJ et aux recommandations de la mission de suivi réactif menée conjointement par Convention pour la protection du patrimoine mondial/UICN et le Secrétariat de Ramsar.

De plus, selon la presse locale et nationale espagnole, le gouvernement de la région d'Andalousie envisage de légaliser la plupart des captages illégaux, voire tous.

Le Groupe de spécialistes prend acte de l'arrêt de la CEJ et du rapport de la mission conjointe de suivi réactif et se déclare préoccupé par les informations publiées dans la presse espagnole.

Le Groupe de spécialistes appelle les autorités compétentes à se conformer à la condition n° 2 dont le renouvellement du Diplôme européen est assorti (Résolution [CM/ResDip\(2010\)13](#)) et à soumettre au Groupe un rapport indiquant comment elles envisagent de se conformer à l'arrêt de la CEJ et aux recommandations du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de la Convention de Ramsar.

- **Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)**

Le Secrétariat rappelle que la situation dans la Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg est actuellement examinée parce que les autorités régionales envisagent à Volkwardingen l'installation d'un parc d'éoliennes qui altérerait le paysage exceptionnel et la diversité biologique de la Lande de Lunebourg, créerait un obstacle dans un important couloir de migration du tétras-lyre et de la cigogne noire et détruirait un habitat important pour les chauves-souris et les oiseaux.

En 2020, le Groupe de spécialistes a décidé d'organiser une expertise exceptionnelle sur les lieux pour renouer le dialogue et assurer les autorités responsables du soutien du Groupe de spécialistes.

Une visite exceptionnelle prévue en 2021 n'a pas vu le jour, le Secrétariat recommandant une visite en présentiel.

D'après le rapport annuel de 2021, les autorités souhaitent une expertise sur les lieux. Elles ne mentionnent pas le projet d'éoliennes, mais annoncent la construction d'une aire d'autoroute à proximité de la Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg, qui causera notamment une pollution lumineuse et des nuisances sur les chauves-souris. Les autorités signalent également que des loups ont attaqué les troupeaux de moutons de la réserve. Enfin, les autorités expriment leurs préoccupations face aux problèmes écologiques du Tétraz lyre.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat d'organiser de manière prioritaire une expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg en 2022.

- **Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie)**

Le Secrétariat rappelle que les principaux problèmes restent l'adoption officielle d'un nouveau plan de gestion, attendu depuis 2013, et la gestion de l'Ours marsicain.

L'année dernière les autorités ont indiqué que les trois régions concernées par le plan du parc avaient préparé un accord définissant la procédure de validation du plan et son calendrier. Cet accord a permis de définir une procédure unique pour les trois régions et les autorités responsables communiquent actuellement un rapport préliminaire aux trois régions, ce qui permettra de lancer le processus d'étude stratégique environnementale.

En 2021, le rapport préliminaire et le plan préliminaire ont été ouverts à la consultation du public qui a pu le commenter pendant 30 jours. Cette phase de définition de la portée s'est achevée en novembre. Les autorités ont annoncé que l'achèvement de ces étapes permettra de passer directement à la procédure définitive de validation du plan de gestion, qui sera définitivement terminée l'année prochaine.

S'agissant de l'Ours marsicain, les études génétiques se sont poursuivies en 2021. 128 échantillons ont été prélevés pour des analyses qui ont déjà révélé la présence de 10 spécimens (3 femelles; 7 mâles). Il est particulièrement intéressant que 6 de ces ours, dont 2 femelles, ont certainement fréquenté des espaces extérieurs à la zone centrale. L'expansion et la colonisation de nouveaux domaines vitaux/territoires par les femelles est un des facteurs clés de la conservation de cette sous-espèce.

Le Groupe de spécialistes prend acte de l'expertise sur les lieux prévue en 2022. Il charge le Secrétariat d'ajouter au mandat de l'expert indépendant l'étude minutieuse du processus d'adoption du plan de gestion et de le prier d'indiquer dans ses conclusions s'il n'a constaté aucun progrès. Suite aux constats de l'expertise sur les lieux et faute de progrès, le Diplôme européen ne pourra pas être renouvelé.

- **Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)**

Le Secrétariat rappelle que la Réserve naturelle de Weltenburger Enge a bénéficié d'une expertise exceptionnelle sur les lieux et que le Groupe de spécialistes a déjà entendu les constats et conclusions de l'expert au point 5b.

- **Réserve naturelle du Wurzacher Ried (Allemagne)**

Le Secrétariat rappelle que l'année dernière, l'implantation d'une centrale photovoltaïque était envisagée dans la Réserve naturelle du Wurzacher Ried.

Même si le projet était conforme aux exigences du gouvernement fédéral et aux objectifs du ministère de l'Environnement du Bade-Wurtemberg, la commune de Bad Wurzach a déclaré que le Diplôme européen constitue une priorité absolue et que la centrale solaire ne devrait pas compromettre le Diplôme ni son renouvellement futur.

Le Groupe de spécialistes encourage la collectivité locale à réaliser une étude d'impact sur l'environnement conforme à la réglementation nationale et communautaire.

En 2021, ni les autorités de gestion de la Réserve naturelle, ni les autorités municipales n'ont évoqué l'état d'avancement du projet de centrale solaire. Le rapport annuel ne mentionne pas spécifiquement cette dernière mais, dans la recommandation n° 6, les autorités indiquent que l'impact de tous les projets d'aménagement dans le secteur sur l'intégrité visuelle du bassin de Wurzach est examiné et pris en compte avant toute décision.

Le Groupe de spécialistes constate que la situation est maîtrisée et que cet espace n'appelle plus une attention particulière.

- **Parc national de Belovezhskaya Pushcha (Belarus)**

Le Secrétariat annonce que la Convention de Berne a été saisie de plusieurs plaintes dans le cadre du système des dossiers concernant la construction d'une clôture à la frontière entre la Pologne et le Belarus sur le territoire du Site transfrontalier du patrimoine mondial de l'UNESCO de la forêt de Białowieża et du Parc national voisin de Belovezhskaya Pushcha, qui est récompensé par le Diplôme européen.

La clôture créera un obstacle nuisant aux espèces protégées en ce qu'elle entrave le déplacement des populations animales et cause des blessures.

Cette clôture n'est pas mentionnée par les autorités de gestion dans le rapport annuel de 2021 du Parc national de Belovezhskaya Pushcha.

Le Groupe de spécialistes prend note des informations communiquées et constate que la menace liée à la clôture dépasse largement les limites du Parc national. Il prie le Bureau du Comité permanent de la Convention de Berne d'évaluer l'impact négatif éventuel de la clôture le long de toute la frontière.

- **Parc national de Thayatal (Autriche)**

Le secteur du parc national était principalement couvert de forêts de feuillus. La zone centrale représentait plus de 90 % du parc. L'exploitation forestière a modifié la composition des forêts. Au fil des décennies, l'épicéa a gagné en importance du point de vue commercial. Mais en raison de la morphologie de la vallée encaissée de la Thaya, les épicéas n'ont jamais couvert plus d'environ 25 % du terrain.

Le plan de gestion du parc national visait dès le départ à restaurer la composition de la forêt en essences indigènes dans un délai de 15 ans, en permettant des interventions de gestion dans la zone centrale de la forêt. Le règlement du Parc national de Thayatal a été actualisé en 2017 afin d'étendre le calendrier des interventions à une période de 31 ans.

Selon les critères de l'UICN, les Parcs nationaux devraient être libres d'interventions de gestion.

Le Groupe de spécialistes prend note des informations soumises et charge le Secrétariat de contacter les autorités de gestion pour demander pourquoi la période d'intervention est prolongée et comment cette prolongation sera répercutée dans le plan de gestion.

7. EXPERTISES SUR LES LIEUX EN 2022

Le Secrétariat se réfère au document [T-PVS/DE\(2022\)01](#) qui fait le point sur les expertises sur les lieux. Le Secrétariat rappelle que la validité du Diplôme de 11 espaces a été prolongée jusqu'en 2024. Il n'y a certes pas d'urgence à réaliser les expertises sur les lieux, mais il est important d'inscrire quelques espaces concernés au programme de 2022 pour réduire le retard et retrouver les intervalles habituels entre les visites consultatives.

Le Secrétariat souligne qu'en 2022, une seule expertise sur les lieux ordinaire est programmée, celle du Parc national de Retezat, dont le renouvellement du Diplôme est prévu pour 2023. Elle pourrait être combinée à

celle du Parc national de Piatra Craiului. Le Secrétariat annonce qu'une plainte a été déposée auprès de la Convention dans le cadre du système des dossiers concernant le Parc national de Retezat en raison de l'intense exploitation forestière. Le Secrétariat suggère de formuler le mande de l'expert indépendant qui sera chargé de la mission afin qu'il couvre également les allégations de la plainte.

Le Secrétariat précise quelles missions devront être réalisées prioritairement d'après le document TPVS/DE(2022)01. Ce sont notamment les missions conjointes reportées dans les Parcs nationaux de Muddus, Sarek et Padjelanta en Suède, la mission conjointe au Parc régional de la Maremma et au Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise, car ce dernier fait l'objet d'un suivi renforcé depuis plusieurs années déjà, et l'expertise dans la Réserve naturelle de la lande de Lunebourg, prévue l'année dernière mais qui n'a pu être réalisée en raison de la persistance de la Covid-19.

Le Groupe de Spécialistes approuve les suggestions du Secrétariat de réaliser prioritairement les missions conjointes dans les Parcs nationaux de Muddus, Sarek et Padjelanta en Suède, celles dans le Parc régional de la Maremma et dans le Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise (Italie), dans les Parcs nationaux de Piatra Craiului et de Retezat (Roumanie) et dans la Réserve naturelle de la lande de Lunebourg (Allemagne), et d'ajouter à la liste quelques espaces dont le Diplôme a été prolongé jusqu'en 2024.

8. SUIVI DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION CONCERNANT LE DIPLOME EUROPEEN

Le Secrétariat informe le Groupe de spécialistes que, dans le cadre de la stratégie de communication visant à améliorer la visibilité du Diplôme européen, l'exposition préparée pour le 40^e anniversaire de la Convention de Berne a été convertie en [exposition virtuelle](#). Elle est disponible en français et en anglais et a également été traduite dans toutes les langues nationales des pays qui ont des espaces diplômés sur leur territoire. L'objectif est que tous les espaces diplômés présentent l'exposition dans leur centre d'information ou sur leur site internet.

Le Secrétariat ajoute que la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe a également soutenu la création d'une page internet spécifique dérivée de l'exposition, et offrira la possibilité de télécharger l'exposition virtuelle.

Le Secrétariat indique par ailleurs que le Diplôme européen a été sous le feu des projecteurs pendant l'édition 2021 du Forum mondial de la démocratie organisé autour du thème : « La démocratie au secours de l'environnement ? ». Le responsable de la région des Burren, en Irlande, a participé à un panel du Forum sur le thème « Mieux ensemble : engager les communautés dans la conservation et la protection de la nature » et a présenté le programme des Burren sur la mobilisation de la collectivité. Le programme des Burren a obtenu la deuxième place pour le Prix de l'innovation démocratique.

Enfin, la promotion du Diplôme européen a également été assurée par la campagne de communication de 2021 de la Convention de Berne intitulée « [Voices of nature](#) ».

Les membres du Groupe de Spécialistes saluent les nouveaux efforts de communication et ceux visant à améliorer la visibilité du Diplôme européen.

Le Groupe suggère d'organiser une présentation du Diplôme européen lors de la réunion annuelle de la Fédération EUROPARC.

9. CONSTITUTION D'UNE EQUIPE D'EXPERTS INDEPENDANTS – RESULTAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Secrétariat annonce que l'appel à manifestation d'intérêt a permis de constituer une équipe de 12 experts indépendants disposés à offrir gratuitement leurs prestations intellectuelles. Ils participeront aux expertises sur les lieux des 4 prochaines années. L'équipe comprend à la fois des experts qui possèdent déjà une expérience du Diplôme européen et de nouveaux experts.

Les membres du Groupe de Spécialistes prennent acte des informations présentées.

10. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le Secrétariat se concertera avec la Présidence pour notifier aux membres la date de la prochaine réunion, en 2023.

12. CONCLUSIONS DE LA REUNION

Le Président remercie les membres du Groupe de Spécialistes, les experts indépendants, les autorités de gestion des espaces titulaires du Diplôme européen et le Secrétariat pour les efforts considérables consentis tout au long de l'année et les discussions animées, et déclare la réunion close.

ANNEXE 1 – ORDRE DU JOUR

		Documents	Expected results
Wednesday 23 February			
9.30	1. Opening of the meeting <i>Mr Jan Plesnik (Czech Republic), Chair of the Group of Specialists</i>		
	2. Adoption of the agenda	Meeting agenda T-PVS/Agenda(2022)02 For adoption	Members of the Group of Specialists are informed of the aims of the meeting and adopt the agenda.
	3. General information on activities presenting an interest for the work of the Group of Specialists		
	3.a Short presentation of the report of the meeting of the group in 2021 and of the activities undertaken during the last year <i>Mr Jan Plesnik (Czech Republic), Chair of the Group of Specialists</i>	Report of the 2021 meeting of the Group of Specialists on the European Diploma for Protected Areas T-PVS/DE(2021)06 For information	The salient points of the 2021 meeting of the Group of Specialists are recalled.
	3.b Follow up by the Secretariat on the conclusions of the 2021 meeting of the Group of Specialists <i>Presentation by the Secretariat</i>	Extract from the list of decisions and adopted texts on the European Diploma for Protected Areas, at the 41 st meeting of the Standing Committee to the Bern Convention T-PVS/DE (2022)04	Members of the Group of Specialists are informed of the follow up given to the outcomes and decisions of the 2021 meeting of the Group of Specialists.

		<p>List of resolutions renewing the Diploma adopted by the Committee of Ministers in 2021 CM/ResDip(2021)1 CM/ResDip(2021)2</p> <p>List of resolutions extending the validity of the Diploma adopted by the Committee of Ministers in 2021 CM/ResDip(2021)3</p> <p>For information</p>	
	<p>3.c 4. Consequences and lessons learnt from the COVID 19 pandemic</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are informed of the state of play of the on-the-spot appraisal visits and are invited to discuss the lessons learnt from the implementation of the scenario for virtual on-the-spot appraisal visits.</i></p>	<p>Status of the on-the-spot appraisal visits T-PVS/DE(2022)01</p> <p>Scenario for virtual on-the-spot appraisal visits T-PVS/DE(2021)02</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Members of the Group of Specialists provide guidance on how to absorb the backlog of on-the-spot appraisal visits and on whether the scenario for virtual on-the-spot appraisal visits should be revised or improved.</p>
	<p>5. Results of the advisory visits, discussion and proposals to the Committee of Ministers of the Council of Europe</p>		
	<p>5.a Bayerischer Wald National Park (Germany)</p> <p><i>Presentation by Mr Robert Brunner</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the conclusions of the on-the-spot appraisal visit report and to exchange views on possible follow up.</i></p>	<p>Report on the assessment visit to the Bayerischer Wald National Park T-PVS/DE(2022)02</p> <p>Draft resolution regarding the renewal of the European Diploma for</p>	<p>Members of the Group of Specialists agree on a draft resolution renewing the European Diploma to the Bayerischer Wald National Park which will be sent to the Committee of Ministers for formal adoption.</p>

		Protected Areas awarded to the Bayerischer Wald National Park T-PVS/DE(2022)09 For discussion and decision	
	5.b Weltenburger Enge Nature Reserve (Germany) <i>Presentation by Mr Robert Brunner</i> <i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the conclusions of the extra-ordinary on-the-spot appraisal visit report and to exchange views on possible follow up.</i>	Report on the extra-ordinary assessment visit to the Weltenburger Enge Nature Reserve T-PVS/DE(2022)03 For discussion and decision	Members of the Group of Specialists agree on the follow up to be given to the conclusions of the extra-ordinary assessment visit to the Weltenburger Enge Nature Reserve.
	5.c Vanoise National Park (France) <i>Presentation by Mr Pierre Galland</i> <i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the conclusions of the on-the-spot appraisal visit report and to exchange views on possible follow up.</i>	Report on the assessment visit to the Vanoise National Park T-PVS/DE(2022)06 Draft resolution regarding the renewal of the European Diploma for Protected Areas awarded to the Vanoise National Park T-PVS/DE(2022)09 For discussion and decision	Members of the Group of Specialists agree on a draft resolution renewing the European Diploma to the Vanoise National Park which will be sent to the Committee of Ministers for formal adoption.
	5.d Gran Paradiso National Park (Italy) <i>Presentation by Mr Pierre Galland</i> <i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the conclusions of the on-the-spot appraisal</i>	Report on the assessment visit to the Gran Paradiso National Park T-PVS/DE(2022)07 Draft resolution regarding the renewal of the European Diploma for	Members of the Group of Specialists agree on a draft resolution renewing the European Diploma to the Gran Paradiso National Park which will be sent to the Committee of Ministers for formal adoption.

	<i>visit report and to exchange views on possible follow up.</i>	Protected Areas awarded to the Gran Paradiso National Park T-PVS/DE(2022)09 For discussion and decision	
	5.e Krimml Waterfalls Natural Site (Austria) <i>Presentation by Mr Maurice Hoffmann</i> <i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the conclusions of the on-the-spot appraisal visit report and to exchange views on possible follow up.</i>	Report on the assessment visit to the Krimml Waterfalls Natural Site T-PVS/DE(2022)08 Draft resolution regarding the renewal of the European Diploma for Protected Areas awarded to the Krimml Waterfalls Natural Site T-PVS/DE(2022)09 For discussion and decision	Members of the Group of Specialists agree on a draft resolution renewing the European Diploma to the Krimml Waterfalls Natural Site which will be sent to the Committee of Ministers for formal adoption.
	5.f Carpathian Biosphere Reserve (Ukraine) <i>Presentation by Mr Bev Nichols</i> <i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the conclusions of the on-the-spot appraisal visit report and to exchange views on possible follow up.</i>	Report on the assessment visit to the Carpathian Biosphere Reserve T-PVS/DE(2022)11 Draft resolution regarding the renewal of the European Diploma for Protected Areas awarded to the Carpathian Biosphere Reserve T-PVS/DE(2022)09 For discussion and decision	Members of the Group of Specialists agree on a draft resolution renewing the European Diploma to the Carpathian Biosphere Reserve which will be sent to the Committee of Ministers for formal adoption.
	5.g Selvagens Islands Nature Reserve (Portugal)	Report on the assessment visit to the Selvagens Islands Nature Reserve	Members of the Group of Specialists agree on a draft resolution renewing the European Diploma to the Selvagens

	<p><i>Presentation by Ms Blanca Ramos</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the conclusions of the on-the-spot appraisal visit report and to exchange views on possible follow up.</i></p>	<p>T-PVS/DE(2021)08</p> <p>Draft resolution regarding the renewal of the European Diploma for Protected Areas awarded to the Selvagens Islands Nature Reserve</p> <p>T-PVS/DE(2022)09</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Islands Nature Reserve which will be sent to the Committee of Ministers for formal adoption.</p>
	<p>5.h Swiss National Park (Switzerland)</p> <p><i>Presentation by Mr Peter Skoberne</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the conclusions of the on-the-spot appraisal visit report and to exchange views on possible follow up.</i></p>	<p>Report on the assessment visit to the Swiss National Park</p> <p>T-PVS/DE(2022)05</p> <p>Draft resolution regarding the renewal of the European Diploma for Protected Areas awarded to the Swiss National Park</p> <p>T-PVS/DE(2022)09</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Members of the Group of Specialists agree on a draft resolution renewing the European Diploma to the Swiss National Park which will be sent to the Committee of Ministers for formal adoption.</p>
	<p>6. Presentation of the reporting results by the Secretariat and the Group of Specialists</p>		
	<p>6.a Analysis of the annual reports</p> <p><i>Introduction by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to share their comments on and discuss the outcomes of the annual reports and exchange views on possible follow up.</i></p>	<p>Compilation of the analysis of the annual reports</p> <p>T-PVS/DE(2022)10</p> <p>Link to the dashboard of the European Diploma for Protected Areas</p>	<p>The compliance of the Diploma holding areas with the conditions and/or recommendations attached to the award/renewal of the European Diploma is assessed and possible areas at risk requiring a closer monitoring or even an exceptional on-the-spot appraisal visit are identified.</p>

		For discussion and decision	
	<p>6.b Follow up on the areas identified in 2021 as requiring particular attention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scandola Nature Reserve (France) • Doñana National Park (Spain) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Judgment of the European Court of Justice of 24 June 2021 ➤ Report on the Joint WHC / IUCN / RAMSAR Reactive monitoring mission to Doñana National Park, Spain (25-28 February 2020) • Lüneburg Heath Nature Reserve (Germany) • Abruzzo Lazio and Molise National Park (Italy) • Weltenburger Enge Nature Reserve (Germany) • Wurzacher Ried Nature Reserve (Germany) • Belovezhskaya Pushcha National Park (Belarus) • Thayatal National Park (Austria) <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to exchange views on the situation of Diploma holding areas identified as requiring closer attention and to agree on follow up actions in the light of the 2021 annual reports and the information received by the Secretariat.</i></p>	<p>Compilation of the analysis of the annual reports</p> <p>T-PVS/DE(2022)10</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Follow up on the monitoring of Diploma-holding areas requiring particular attention is agreed on.</p>
	<p>7. On-the-spot appraisal visits in 2022</p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to exchange views on the on-the-spot appraisal visits to be carried out in 2022</i></p>	<p>Status of the on-the-spot appraisal visits</p> <p>T-PVS/DE(2022)01</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Diploma holding areas whose Diploma is due in 2023 and for which an-the-spot appraisal visit is to take place in 2022 are identified.</p>

	<p>8. Follow up on the communication strategy for the European Diploma</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are informed of the follow up given to the communication plan discussed last year and to provide insight on how to further elaborate on it.</i></p>	<p>Link to the virtual exhibition of the European Diploma for Protected Areas</p> <p>Link to the new webpage of the European Diploma</p> <p>Communication plan for the European Diploma T-PVS/DE(2021)03rev</p> <p>For information</p>	<p>Members of the Group of Specialists agree on priority actions for promoting the European Diploma.</p>
	<p>9. Creation of a pool of independent experts – results of the call for manifestation of interest</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are informed of the results of the call for manifestation of interest to constitute a pool of independent experts.</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of the Group of Specialists take note of the information provided.</p>
	<p>10. Any other business</p>		
	<p>11. Date and place of the next meeting</p>		
	<p>12. Conclusions of the meeting</p>		
<p>12.30</p>	<p><i>Thursday 24 February</i></p> <p>End of the meeting</p>		

ANNEXE 2 – LISTE DES PARTICIPANTS**CHAIR OF THE GROUP OF SPECIALISTS /
PRESIDENT DU GROUPE DE SPECIALISTES****CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE****Mr Jan PLESNIK**

Adviser to Director

Nature Conservation Agency (NCA CR)

SPECIALISTS / SPECIALISTES**FINLAND / FINLANDE****Ms Tiina KANERVA**

Senior Advisor

Metsähallitus Parks & Wildlife Finland

GERMANY / ALLEMAGNE**Ms Stefanie STENZEL**

BfN Federal Agency for Nature Conservation

Biotope protection and management, protected areas

GREECE / GRECE**Mr Panagiotis DIMITRAKOPOULOS**

Professor

Department of Environment

University of the Aegean

SLOVENIA / SLOVÉNIE**Ms Sabina JEREB**

Secretary

Ministry of the Environment and Spatial Planning

Directorate for the Environment, Legal System and Administrative Affairs Division

*apologized / excusée***SPAIN / ESPAGNE****Mr Pep AMENGUAL**

Area de Conservación, Seguimiento y Programas de la Red

Ministerio para la Transición Ecológica

CONSULTANTS / EXPERTS**Mr Robert BRUNNER***Presentation: Bayerischer Wald National Park and Weltenburger Enge Nature Reserve, Germany***Mr Pierre GALLAND***Presentation: Vanoise National Park, France and Gran Paradiso National Park, Italy*

Mr Maurice HOFFMANN

Presentation: Krimml Waterfalls Natural Site, Austria

Mr Bev NICHOLS

Presentation: Carpathian Biosphere Reserve, Ukraine

Ms Blanca RAMOS LOSADA

Presentation: Selvagens Islands Nature Reserve, Portugal

Mr Peter SKOBERNE

Presentation: Swiss National Park, Switzerland

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

**DG II - Directorate of Democratic Participation / DG II - Direction de la Participation démocratique
Bern Convention / Convention de Berne**

Ms Ursula STICKER

Secretary of the Bern Convention

Mr Marc HORY

Project Manager

Ms Helena ORSULIC

Secretarial Assistant